



Locaux à usage d'habitation (soumis à la loi du 06 juillet 1989)

LA LOCATION

*Les honoraires de location sont à la charge du propriétaire **ET** du locataire*

Le total par partie ne peut excéder 75% du loyer CC.

HONORAIRES DE LOCATION

Surface logement	Honoraires de visites constitution du dossier locataire, rédaction de bail	Honoraires d'état des lieux
Moins de 40 m ²	7 € / m ²	3 € / m ²
De 40 m ² à 60 m ²	6 € / m ²	3 € / m ²
De 61 m ² à 100 m ²	5 € / m ²	3 € / m ²
Au-delà de 100 m ²	4 € / m ²	3 € / m ²

PLAFONDS POUR LES HONORAIRES DE LOCATION (pour information)

Zones	Honoraires de visites constitution du dossier locataire, rédaction de bail	Honoraires d'état des lieux
Très tendue	12 € / m ²	3 € / m ²
Tendue	10 € / m ²	3 € / m ²
Non tendue	8 € / m ²	3 € / m ²



- **Les locaux commerciaux et baux non soumis à la loi du 06 juillet 1989**

—————> **Locaux commerciaux / professionnels**

30 % TTC du loyer annuel hors charges répartis entre le propriétaire ET le locataire

—————> **Locaux annexes : cave et garage**

100 € répartis à 50/50 entre le propriétaire ET le locataire

HONORAIRES DE GESTION

Gestion courante de lots principaux (habitation et commercial)

7,2 % TTC des sommes quittancées

6 % TTC des sommes quittancées en cas de plusieurs lots principaux

Honoraires optionnels

Assurance loyers impayés : 2.2 % TTC des loyers charges comprises

Assurance propriétaire non occupant : 45 € / an

Aide à la déclaration de revenus fonciers

30 € TTC / lot pour un lot

20 € TTC / lot à partir de 2 lots gérés

HOMEOS ADB

Siège social : 64 Rue Charles Robin - 01000 BOURG-EN-BRESSE

SAS au capital de 1.000 euros - Immatriculée au RCS de Bourg-en-Bresse sous le numéro 850 209 859

Carte Professionnelle de transaction, gestion et syndic n° CPI 6901 2019 000 041 577 délivrée par la CCI de l'Ain

Garantie financière octroyée par la SOCAF, 26 avenue de Suffren 75015 PARIS.